



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-084

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2026

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2026-03-20-00010 - Arrêté fixant le tour de garde des entreprises de transports sanitaires agréées du Calvados - secteur de Bayeux - pour la période du 1er avril au 30 juin 2026 (4 pages)

Page 3

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) / Secretariat de direction

R28-2026-04-09-00001 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de l'application Chorus déplacements temporaires (Chorus-DT) (3 pages)

Page 8

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie / SG/MAJ

R28-2026-04-08-00009 - Decision n°2026-23 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (13 pages)

Page 12

Etat-major interministériel de zone (EMIZ) /

R28-2026-04-08-00008 - Arrêté de suppléance zonale 10 - 20 avril 2026-1 (1 page)

Page 26

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-03-20-00010

Arrêté fixant le tour de garde des entreprises de transports sanitaires agréées du Calvados - secteur de Bayeux - pour la période du 1er avril au 30 juin 2026

ARRETE FIXANT LE TOUR DE GARDE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS SANITAIRES TERRESTRES AGREEES DU CALVADOS - SECTEUR DE BAYEUX - POUR LA PERIODE DU 1ER AVRIL 2026 AU 30 JUIN 2026

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

- VU** le code de la santé publique, et notamment le livre III, titre 1^{er}, chapitre II, transports sanitaires ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé (ARS) ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines réglementations prises en application de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;
- VU** l'arrêté du 22 avril 2022 fixant le montant et les modalités de versement de l'indemnité de substitution pour l'adaptation de la couverture opérationnelle d'un service d'incendie et de secours sur un secteur non couvert par une garde ambulancière ;
- VU** l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux plafonds d'heures de garde pour l'organisation de la garde prévue à l'article R.6312-19 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux critères, aux modalités de désignation ainsi qu'aux obligations et missions de l'association des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental ;
- VU** le décret du 26 juin 2024 nommant Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 26 juin 2024 ;
- VU** la décision du 9 mars 2026 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;
- VU** l'instruction interministérielle n° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaire urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde ;

- VU** l'arrêté du 1er juillet 2022 du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie fixant le cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département du Calvados et ses arrêtés modificatifs ;
- VU** la proposition de l'association de transports sanitaires urgents (ATSU) du Calvados, conformément à l'article R 6312-21 du code de la santé publique, concernant les tableaux de garde du 2^{ème} trimestre du secteur de Bayeux en date du 03 mars 2026 ;
- VU** l'avis du sous-comité des transports sanitaires du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du Calvados après consultation et vote électronique du 13 au 19 mars 2026, 18h ;

ARRETE

Article 1 :

La garde départementale des entreprises de transports sanitaires terrestres du département du Calvados, secteur de Bayeux, est organisée pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2026, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 :

La garde s'effectuera en fonction des horaires déterminés pour le secteur de Bayeux.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à l'association de transports sanitaires (ATSU) du Calvados, au service d'aide médicale urgente (SAMU), à la caisse primaire d'assurance maladie du Calvados chargée du versement de la rémunération aux entreprises de transports sanitaires et au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Article 4 :

Conformément au cahier des charges sus-cité, l'ATSU communique le tableau de la garde départementale aux entreprises de transport sanitaire du département.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- 1) d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, sise 2 Place Jean Nouzille 14050 CAEN Cedex 4 ;
- 2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, DGOS, bureau des affaires juridiques, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris ;
- 3) d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, rue Arthur LEDUC 14050 CAEN.
La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyen : www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 6 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

Fait à Caen, le 20 mars 2026

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

François MENGIN LECREULX

			5H/13H	13H/21H	21H/5H	
MERCREDI	1	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	SANTE	ISIGNY
JEUDI	2	AVRIL	2026	CAUMONT	ISIGNY	URGENCES AMB
VENDREDI	3	AVRIL	2026	SANTE ML	ISIGNY	URGENCES AMB
SAMEDI	4	AVRIL	2026	ISIGNY	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
DIMANCHE	5	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
LUNDI	6	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
MARDI	7	AVRIL	2026	ISIGNY	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
MERCREDI	8	AVRIL	2026	SANTE	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
JEUDI	9	AVRIL	2026	SANTE ML	ISIGNY	URGENCES AMB
VENDREDI	10	AVRIL	2026	SANTE	CAUMONT	URGENCES AMB
SAMEDI	11	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	SANTE ML	ISIGNY
DIMANCHE	12	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	SANTE	ISIGNY
LUNDI	13	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	SANTE ML	ISIGNY
MARDI	14	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
MERCREDI	15	AVRIL	2026	ISIGNY	CAUMONT	BAYEUSAINES
JEUDI	16	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
VENDREDI	17	AVRIL	2026	ISIGNY	BAYEUSAINES	URGENCES AMB
SAMEDI	18	AVRIL	2026	SANTE	ISIGNY	URGENCES AMB
DIMANCHE	19	AVRIL	2026	SANTE ML	ISIGNY	URGENCES AMB
LUNDI	20	AVRIL	2026	CAUMONT	ISIGNY	URGENCES AMB
MARDI	21	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	ISIGNY	URGENCES AMB
MERCREDI	22	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	SANTE	ISIGNY
JEUDI	23	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	SANTE ML	ISIGNY
VENDREDI	24	AVRIL	2026	ISIGNY	CAUMONT	URGENCES AMB
SAMEDI	25	AVRIL	2026	ISIGNY	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
DIMANCHE	26	AVRIL	2026	ISIGNY	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
LUNDI	27	AVRIL	2026	ISIGNY	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
MARDI	28	AVRIL	2026	BAYEUSAINES	SANTE	ISIGNY
MERCREDI	29	AVRIL	2026	SANTE ML	BAYEUSAINES	ISIGNY
JEUDI	30	AVRIL	2026	SANTE	ISIGNY	URGENCES AMB

			5H/13H	13H/21H	21H/5H	
VENDREDI	1	MAI	2026	SANTE ML	ISIGNY	URGENCES AMB
SAMEDI	2	MAI	2026	CAUMONT	ISIGNY	URGENCES AMB
DIMANCHE	3	MAI	2026	SANTE	ISIGNY	URGENCES AMB
LUNDI	4	MAI	2026	SANTE ML	CAUMONT	ISIGNY
MARDI	5	MAI	2026	BAYEUSAINES	SANTE	ISIGNY
MERCREDI	6	MAI	2026	SANTE ML	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
JEUDI	7	MAI	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
VENDREDI	8	MAI	2026	SANTE	ISIGNY	BAYEUSAINES
SAMEDI	9	MAI	2026	BAYEUSAINES	ISIGNY	BAYEUSAINES
DIMANCHE	10	MAI	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
LUNDI	11	MAI	2026	CAUMONT	SANTE ML	ISIGNY
MARDI	12	MAI	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	ISIGNY
MERCREDI	13	MAI	2026	SANTE	BAYEUSAINES	ISIGNY
JEUDI	14	MAI	2026	CAUMONT	SANTE ML	URGENCES AMB
VENDREDI	15	MAI	2026	ISIGNY	SANTE	URGENCES AMB
SAMEDI	16	MAI	2026	ISIGNY	SANTE ML	URGENCES AMB
DIMANCHE	17	MAI	2026	ISIGNY	CAUMONT	URGENCES AMB
LUNDI	18	MAI	2026	BAYEUSAINES	ISIGNY	BAYEUSAINES
MARDI	19	MAI	2026	ISIGNY	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
MERCREDI	20	MAI	2026	CAUMONT	ISIGNY	BAYEUSAINES
JEUDI	21	MAI	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	ISIGNY
VENDREDI	22	MAI	2026	SANTE	BAYEUSAINES	ISIGNY
SAMEDI	23	MAI	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	ISIGNY
DIMANCHE	24	MAI	2026	BAYEUSAINES	SANTE ML	BAYEUSAINES
LUNDI	25	MAI	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
MARDI	26	MAI	2026	ISIGNY	SANTE	BAYEUSAINES
MERCREDI	27	MAI	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
JEUDI	28	MAI	2026	SANTE ML	ISIGNY	URGENCES AMB
VENDREDI	29	MAI	2026	SANTE	ISIGNY	URGENCES AMB
SAMEDI	30	MAI	2026	SANTE ML	ISIGNY	URGENCES AMB
DIMANCHE	31	MAI	2026	CAUMONT	ISIGNY	URGENCES AMB

			5H/13H	13H/21H	21H/5H	
LUNDI	1	JUIN	2026	BAYEUSAINES	SANTE	BAYEUSAINES
MARDI	2	JUIN	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
MERCREDI	3	JUIN	2026	SANTE ML	ISIGNY	URGENCES AMB
JEUDI	4	JUIN	2026	CAUMONT	ISIGNY	URGENCES AMB
VENDREDI	5	JUIN	2026	SANTE	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
SAMEDI	6	JUIN	2026	BAYEUSAINES	CAUMONT	BAYEUSAINES
DIMANCHE	7	JUIN	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
LUNDI	8	JUIN	2026	ISIGNY	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
MARDI	9	JUIN	2026	SANTE ML	CAUMONT	ISIGNY
MERCREDI	10	JUIN	2026	BAYEUSAINES	SANTE	ISIGNY
JEUDI	11	JUIN	2026	SANTE ML	ISIGNY	URGENCES AMB
VENDREDI	12	JUIN	2026	CAUMONT	ISIGNY	URGENCES AMB
SAMEDI	13	JUIN	2026	ISIGNY	SANTE	URGENCES AMB
DIMANCHE	14	JUIN	2026	ISIGNY	SANTE ML	URGENCES AMB
LUNDI	15	JUIN	2026	CAUMONT	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
MARDI	16	JUIN	2026	BAYEUSAINES	ISIGNY	URGENCES AMB
MERCREDI	17	JUIN	2026	SANTE	BAYEUSAINES	ISIGNY
JEUDI	18	JUIN	2026	SANTE ML	BAYEUSAINES	ISIGNY
VENDREDI	19	JUIN	2026	SANTE	CAUMONT	BAYEUSAINES
SAMEDI	20	JUIN	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
DIMANCHE	21	JUIN	2026	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
LUNDI	22	JUIN	2026	CAUMONT	BAYEUSAINES	BAYEUSAINES
MARDI	23	JUIN	2026	ISIGNY	SANTE ML	URGENCES AMB
MERCREDI	24	JUIN	2026	BAYEUSAINES	ISIGNY	URGENCES AMB
JEUDI	25	JUIN	2026	BAYEUSAINES	ISIGNY	URGENCES AMB
VENDREDI	26	JUIN	2026	BAYEUSAINES	SANTE	ISIGNY
SAMEDI	27	JUIN	2026	SANTE ML	BAYEUSAINES	ISIGNY
DIMANCHE	28	JUIN	2026	SANTE	CAUMONT	ISIGNY
LUNDI	29	JUIN	2026	BAYEUSAINES	SANTE ML	ISIGNY
MARDI	30	JUIN	2026	BAYEUSAINES	ISIGNY	URGENCES AMB

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2026-04-09-00001

Décision portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire, pour les
dépenses ordonnancées dans le cadre de
l'application Chorus déplacements temporaires
(Chorus-DT)



**Décision portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire,
pour les dépenses ordonnancées dans le cadre
de l'application Chorus déplacements temporaires (Chorus-DT)**

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;
- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de stage prévues à l'article 3-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;

- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;
- Vu** l'arrêté du 1er novembre 2006 pris pour l'application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;
- Vu** l'arrêté du 29 décembre 2016 modifié portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté du 22 juin 2020 modifié pris pour l'application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié et portant politique du voyage des personnels civils du ministère des solidarités et de la santé, du ministère du travail, du ministère des sports ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 4 septembre 2024 nommant Mme Catherine PERNETTE, directrice du travail hors classe, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;
- Vu** l'arrêté n° SGAR 24-115 du 12 septembre 2024 du Préfet de la région Normandie, portant délégation de signature à Mme Catherine PERNETTE, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activités ;

DÉCIDE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais dans l'application Chorus Déplacements Temporaires (Chorus-DT), en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la DREETS de Normandie, aux agents suivants, chacun à l'égard du personnel placé sous son autorité :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Mme Claire ARRIBERT - M. Daniel BABEL ; - M. Nicolas BESSOT ; - Mme Sophie BONIS ; - M. Jérôme CAZAL ; - Mme Alexandra CLUZAUD ; - M. Ruben PRAUTHOIS ; - M. David DELASALLE ; - M. Guillaume EDOUARD ; - Mme Christine FARA ; - Mme Gaëlle FERREIRA ; - M. Jérôme FOLLIN ; - M. Johann GOURDIN ; - M. Jean-Pierre GREVEZ ; - Mme Brune GRONDIN ; - Mme Coralie HAYER ; | <ul style="list-style-type: none"> - Mme Clarisse LAFOREST ; - M. Pierre-François LEBOULANGER ; - Mme Françoise LEMOINE ; - Mme Cécile LEON ; - Mme Valérie MONS ; - M. Guillaume PAIN ; - M. Ruben PRAUTHOIS ; - M. Matthieu PELLETIER ; - Mme Clémence SABALIC ; - M. Cyrille TELLART ; - Mme Martine TERRIER ; - M. Maxime TROMPIER ; - Mme Clothilde VIEVARD ; - Mme Marie-Anne VINOT. |
|--|--|

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans l'application Chorus-DT, en qualité de service gestionnaire, dans le périmètre des attributions de la DREETS de Normandie, aux agents suivants :

- M. Pascal DESMOULINS ;
- Mme Laure ETIENNE ;
- M. Naguim HANY ;
- Mme Isabelle LENOIR ;
- Mme Gaëlle FERREIRA ;
- Mme Clothilde VIEVARD.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les états de frais dans l'application Chorus-DT, en qualité de gestionnaire valideur, dans le périmètre des attributions de la DREETS de Normandie, aux agents suivants :

- M. Pascal DESMOULINS ;
- Mme Laure ETIENNE ;
- M. Naguim HANY ;
- Mme Isabelle LENOIR
- Mme Gaëlle FERREIRA ;
- Mme Clothilde VIEVARD.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de valider les factures dans l'application Chorus-DT, en qualité de gestionnaire des factures, dans le périmètre des attributions de la DREETS de Normandie, aux agents suivants :

- Mme Laure ETIENNE ;
- Mme Isabelle LENOIR ;
- Mme Gaëlle FERREIRA ;
- Mme Clothilde VIEVARD.

Article 5 : M. le secrétaire général par intérim et Mmes et MM. les subdélégués susdésignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 9 avril 2026

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,
La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,

Catherine PERNETTE

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2026-04-08-00009

Decision n°2026-23 - Subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N°2026-23

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur le budget des ministères de la transition écologique et de l'aménagement des territoires

Vu :

La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Le décret n°98-81 modifié du 11 février 1998 et le décret n°99-89 du 8 février 1999 modifié relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire d'application correspondante du 11 février 1999 ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux départementaux ;

L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

**SERVICES
PUBLICS+**



L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nommant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} février 2025 ;

L'arrêté n° SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

L'arrêté n°SGAR 25-005 du 24 janvier 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

La circulaire du 4 décembre 2013 du ministre de l'économie et des finances, relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

La circulaire du 11 janvier 2021 du ministre délégué chargé des comptes publics, relative à la gestion budgétaire du plan de relance ;

La convention de délégation de gestion du 3 février 2021 entre le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et le directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, relative à la gestion et à l'utilisation des crédits du plan France relance ;

La convention de délégation de gestion du 8 décembre 2022 entre le sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la direction des ressources humaines du ministère de l'Intérieur et des outre-mer et les directeurs régionaux et le directeur du secrétariat général commun départemental sur l'unité opérationnelle « convergence de l'action sociale régionale».

DÉCIDE

Article 1er : Pilotage des BOP, des UO et des centres de coûts (CC)

Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine PIVARD et messieurs Pascal HENRY et Dominique ÉTIENNE, directeurs régionaux adjoints et à madame Delphine MARY, directrice du cabinet, pour :

Recevoir les crédits des programmes suivants :

Missions		Programmes	BOP, UO et Centre de coût de niveau régional et/ou national
Écologie, Développement et Aménagement Durables	113	Paysages, eau et biodiversité	PEB
	174	Énergie, climat et après-mines	ECAM
	181	Prévention des risques	PR
	203	Infrastructures et services de transport	IST
	205	Affaires maritimes	AM
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	CPPEDDM
	159	Expertise, information géographique et météorologie	EIGM
	235	Sûreté nucléaire et radioprotection	ASNR
Logement	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	UTAH UTAH dédié au plan de relance (0135- RNOR)
Administration générale et territoriale de l'État (moyens de fonctionnement)	354	Administration territoriale de l'État	UO 354-05 Fonctionnement courant de l'administration territoriale
	216	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur	UO 354-06 Dépenses immobilières de l'administration territoriale UO 0216-CPRH-CASR « convergence de l'action sociale régionale »
Gestion de patrimoine immobilier de l'Etat	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Centre de coût
Plan de relance	362	Écologie	TECO
Fonds verts	380	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	380-NORM

Lorsque le DREAL est RBOP, répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution,

Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.

Article 2 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux directeurs régionaux adjoints

Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine PIVARD et messieurs Pascal HENRY et Dominique ÉTIENNE, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du préfet, en matière d'ordonnancement secondaire, articles 2 et 3.

Article 3 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué selon attributions des chefs de service et de mission, des adjoints et responsables de bureau et d'unité

Subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à :

Service eau, littoral et biodiversité (SELB)

Agents	Fonctions
Olga LEFEVRE-PESTEL	Cheffe du service eau, littoral et biodiversité
Carole LENGRAND	Cheffe adjointe du service eau, littoral et biodiversité
Denis RUNGETTE	Chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres
Florence MAGLIOCCA	Adjointe au chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres, responsable de l'unité aires protégées
Florent CLET	Responsable de l'unité expertise et traitement de données
Laurent DUMONT	Chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins
Christian BLANQUART	Adjoint au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargé de la Seine et des restaurations écologiques
Sandrine ROBBE	Adjointe au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000
Frédéric BIZON	Chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale
Véronique FEENY-FEREOL	Ajointe au chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale
Arnaud DIARRA	Responsable de l'unité coordination et animation
Denis SIVIGNY	Responsable de l'unité suivi et accompagnement des projets
Stéphane PINEY	Chef du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues
Gwen GLAZIOU	Responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur ouest
Stéphane ECREPONT	Responsable de l'unité hydrométrie hydrologie, secteur est
Marie MORIN	Responsable de l'unité prévision des crues
Marie-Line JOLY	Correspondante budgétaire

Service énergie, climat, logement et aménagement durable (SECLAD)

Agents	Fonctions
Stéphane DOUCHET	Chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable
Philippe SURVILLE	Chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chef du bureau paysages et sites
Amélie LACOGNE	Adjointe au chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chargée de la transition énergétique et de la croissance verte
François PESTEL	Chef du bureau logement construction
Sandra GRIDAINE	Cheffe du bureau de l'aménagement et du développement durable
Cyrille GACHIGNAT	Chef du bureau climat, air et énergie
David ROMIEUX	Chef du pôle évaluation environnementale
Marie MOIROT	Cheffe de l'unité logement
Philippe GARRIC	Chef de l'unité habitat privé construction
Christophe MOINIER	Chef de l'unité sites de Rouen
Sabrina FRAUDIN-BOURGEOIS	Responsable du pôle budgétaire et financier

Service du management de la connaissance et de l'appui aux projets (SMCAP)

Agents	Fonctions
Nicolas PUCHALSKI	Chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets
Thomas GERGAUD	Adjoint au chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets, chargé du système d'information de la connaissance
Karine CARPENTIER-HAUGMARD	Cheffe du bureau des archives et de la documentation

Service risques (SRI)

Agents	Fonctions
Eponine LORIDANT	Cheffe du service risques
Olivier LAGNEAUX	Chef adjoint du service risques, chargé de la TECV-ICPE
Fabien GILLERON	Chef du bureau des risques technologiques accidentels
Fabrice GRINDEL	Chef du bureau des risques technologiques chroniques
Nathalie DESRUELLES	Cheffe du bureau des risques naturels

Service mobilités et infrastructures (SMI)

Agents	Fonctions
Karine GONCALVES	Cheffe du service mobilités et infrastructures
Astrid ERENATI	Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division multimodalités
Hélène REGNOUARD	Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers
Jean-Luc ROLLAND	Adjoint à la responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers
Pierre DEBAILLON	Responsable du pôle projets ferroviaires par intérim
Jean-Matthieu FARENC	Responsable du pôle mobilités
Jean-Luc ROLLAND	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Vincent ROBERT	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Louise BOISGROLIER	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Théo LAUREC	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Christophe LECLERCQ	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Christophe KERVELLA	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Anthony GRASSER	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Alexandre AVEZOU	Responsable de projets de développement du réseau routier national
David MENARD	Responsable de l'unité de gestion financière
Fabienne LAMBERT	Adjointe du responsable de l'unité de gestion financières

Service sécurité des transports et des véhicules (SSTV)

Agents	Fonctions
Hélène MACH	Cheffe du service sécurité des transports et des véhicules
Frederic DECHAMPS	Adjoint à la cheffe de service, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules
Cédric ENGUEHARD	Adjoint au chef du bureau homologation et contrôle des véhicules
Pierre GUERIF	Chef du bureau gestion des entreprises de transport
Christine NEGRE	Chargée de mission animation et observatoire transport
Geoffrey COULIER	Chef du bureau contrôle des transports

Cabinet de la direction (Cab)

Agents	Fonctions
Delphine MARY	Directrice du cabinet de la direction
Anne MACHEFERT	Cheffe du pôle d'appui au pilotage régional
Sandrine LEDUC	Cheffe du pôle d'appui au pilotage interne

Secrétariat Général (SG)

Agents	Fonctions
Catherine FAUBERT	Secrétaire générale
Fabienne DIEUSET	Secrétaire générale adjointe
Marie-Pascale THIEBAUT	Secrétaire générale adjointe
Sandrine GARRIC	Cheffe du bureau des ressources humaines
Véronique GAVANIER	Adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes
Grégory PHILIPPON	Chef du bureau des technologies de l'information
Sylvio CASSETTO	Chef adjoint du bureau des technologies de l'information, en charge de la sécurité et de la conservation des données
Arnaud MALET	Adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier
Élodie HERSAN	Gestionnaire du patrimoine immobilier

Direction - projets parcs éoliens en mer

Agents	Fonctions
Damien LEVALLOIS	Directeur de projets éolien en mer- chef de mission
Arnaud FORGAR	Adjoint au directeur de projets éolien en mer
Laëtitia SAVARY	Chargée de mission éolien en mer

1 - À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les ordres de payer,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

2 - Lorsque le DREAL est RBOP, répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution

3 - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire .

Article 4 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué selon attribution du BFMP

Subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à :

Agents	Fonctions
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de payer des dépenses

Article 5 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de service fait

Les personnes suivantes sont autorisées à réaliser dans l'outil Chorus Formulaires les validations de service fait :

Tous BOP

Agents	Fonctions
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)

BOP 203

Agents	Fonctions
David MENARD	Responsable de l'unité gestion financière (SMI)
Fabienne LAMBERT	Adjointe du responsable de l'unité gestion financière (SMI)

Article 6 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué dans le cadre de l'utilisation du progiciel Chorus

Rôle de responsable de BOP

Les personnes suivantes sont autorisées à réaliser dans le progiciel Chorus :

- la réception des crédits des programmes repris dans l'article 1 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire
- la répartition des crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution
- des ré-allocations de crédits en cours d'exercice entre ces unités opérationnelles

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Bastien SAUMON	Chargé de mise en qualité RenoiRH SD et suivi budgétaire (Cabinet)	RBOP

Anne MACHEFERT	Responsable du pôle d'appui au pilotage régional (Cabinet)	RBOP
Marie-Hélène FRIGOT	Référente budgétaire de la ZGE Normandie (Cabinet)	RBOP

Rôle de responsable d'UO (BOP 354-05, BOP 354-06 et BOP 216)

Les personnes suivantes sont autorisées à effectuer dans le progiciel Chorus pour les BOP définis aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire :

- Programmation des crédits
- Priorisation des CP en fin d'année budgétaire
- Rétablissement de crédits

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)	RUO
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)	RUO
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	RUO
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	RUO

Rôle de centre de coût (BOP 723)

Les personnes suivantes sont autorisées à effectuer dans le progiciel Chorus pour les BOP définis aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les ordres de payer,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)	Centre de coût
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)	Centre de coût
Arnaud MALET	Adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier (SG)	Centre de coût
Élodie HERSAN	Gestionnaire du patrimoine immobilier et foncier (SG)	Centre de coût

Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût

Rôle dans CHORUS DTm

Les personnes suivantes sont autorisées à effectuer dans le progiciel Chorus Dtm pour les BOP définis aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire :

- la validation des ordres de mission

Agents	Fonctions	Profil CHORUS DT
Morgane BECCARDI	Assistante de direction (DIR)	VH1
Valérie GUYOT	Chargée de la communication événementielle et des relations presse (PAPI)	VH1
Valérie SOUDAIS	Assistante et personne ressource infographie (CAB)	VH1
Sylvie LOPEZ	Assistante (PAPI)	VH1
Jocelyn DUBUC	Responsable du CRGP	VH1
Cécile FERNANDES	Adjointe au responsable du CRGP	VH1
Bastien SAUMON	Chargé des procédures RBOP-RZGE(PAPR)	VH1
Pascale LETELLIER	Assistante (CLAS)	VH1
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	VH1
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	VH1
Muriel BONAL	Technicienne en technologies de l'information (BTI)	VH1
Stéphanie DJABRI	Gestionnaire RH (SG)	VH1
Thomas GERGAUD	Responsable du pôle VPN (SMCAP)	VH1
Jérôme POTEL	Responsable du pôle PAVADO (SMCAP)	VH1
David BLONDEL	Assistant BLC (SECLAD)	VH1
Philippe COUSIN	Chargé de gestion budgétaire et financière PBF (SECLAD)	VH1
Nelly COZIC	Assistante de gestion et suivi des procédures PEE (SECLAD)	VH1
Nathalie JONQUAIS	Assistante (SECLAD)	VH1
Tanguy SAZERAT	Assistant BPS (SECLAD)	VH1
Corinne MINIL	Assistante (SMI)	VH1

Fabienne LAMBERT	Adjointe au responsable de l'unité gestion financière (SMI)	VH1
Sabrina LEMARECHAL	Assistante (SELB)	VH1
Isabelle DUPONT	Assistante administrative (SRI)	VH1
Claire RENAUX	Assistante administrative (SRI)	VH1
Marie-Agnès JUSTIN	Assistante administrative (SRI)	VH1
Nelly JULIEN	Secrétaire, assistante, accueil technique véhicules (SSTV)	VH1
Sylvie BELLONY-MONTOUT	Assistante du service (SSTV)	VH1
Fabien FOUILLEUL	Assistant du service (SSTV)	VH1
Charlotte HUMEZ	Secrétaire – assistante équipe territoriale (UDRD)	VH1
Bénédicte LOISY	Secrétaire de l'unité (UDLH)	VH1
Séverine CHAILLOU	Gestionnaire risques (UBDEO)	VH1
Corinne COUBARD	Assistante (UBDEO)	VH1
Christine LELANDOIS	Assistante (UBDCM)	VH1
Patricia BEAULIEU	ARSN	VH1
Emmanuel DUBOSQ	ARSN	VH1
Jocelyne MUCHA	ARSN	VH1
Véronique DODEMAN	ARSN	VH1

Article 7 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacements

Subdélégation de signature est donnée à :

Agents	Fonctions
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)

À l'effet de valider sous l'application Chorus DT le transfert des états de frais de déplacements vers Chorus pour l'ensemble des programmes.

Article 8 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué sur l'UO 0216-CPRH-CASR « convergence de l'action sociale régionale »

Subdélégation de signature est donnée à :

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)	Centre de coût
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en	Centre de coût

	charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)	
Arnaud MALET	Adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier (SG)	Centre de coût
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût

Article 9 : Rôle de porteurs d'une carte d'achat

Il est attribué aux personnes suivantes une carte d'achat utilisable pour des dépenses à caractère professionnel dans la limite de leurs attributions et compétences.

Service/Bureau	Agent	Niveau de carte
SG/BLI	Arnaud MALET	1 - 3
SG/BLI	Delphine BESNARD	1 - 3
SG/BLI	Olivier AMIOT	1
SG/BTI	Grégory PHILIPPON	1-3
SG/BTI	Sylvio CASSETTO	1
CAB/PAPI	Valérie GUYOT	1
SELB / U2HO	Gwen GLAZIOU	1
SELB / U2HO	Boris ALEXANDRE	1
SELB / U2HO	Guillaume COLOMBIER	1
SELB / U2HO	Lin DECAENS	1
SELB / U2HO	Cédric FLOUZAT	1
SELB / U2HO	Julien SCHOHN	1
SELB / U2HE	Stéphane ECREPONT	1
SELB / U2HE	Stéphane HÉLOUIN	1
SELB/ U2HE	Guillaume MOREL	1
SELB / U2HE	Delphine MOUQUET-NZUSSING	1
SELB/ U2HE	Charline TISSIER	1

Article 10 :

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 11 :

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prendra effet et sera opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le
Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie

Claire GRISEZ

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Etat-major interministériel de zone (EMIZ)

R28-2026-04-08-00008

Arrêté de suppléance zonale 10 - 20 avril 2026-1



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**confiant la suppléance du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest
à monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de Seine Maritime,
du vendredi 10 avril 2026 à 18h00 au lundi 20 avril 2026 à 8h00**

**PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de la défense, notamment son article R 1311,23 ;

VU le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

VU le décret du 23 juillet 2025 portant nomination de madame Aurore LE BONNEC préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant l'absence de monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ; du vendredi 10 avril à 18h00 au 20 avril à 8h00 ;

Considérant l'absence concomitante de madame Aurore LE BONNEC, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE :

Article 1 : La suppléance du préfet de région Bretagne est assurée par monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime du vendredi 10 avril 2026 à 18h00 au lundi 20 avril 2026 à 8h00 ;

Article 2 : La préfète déléguée à la défense et à la sécurité Ouest et le préfet de Seine-Maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché inséré au recueil des actes administratifs des quatre régions de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Fait à Rennes, le 8 avril 2026

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine

Franck ROBINE